

Service responsable :

Département de la sécurité et de l'environnement
 Service des eaux, sols et assainissement (SESA)
 Rue du Valentin 10, 1014 Lausanne
 Tél. 021 316 75 46, Fax 021 316 75 12

Un exemplaire doit être remis au plus tard 15 jours avant le début des travaux au SESA et à la commune.

Un exemplaire doit être remis au SESA en fin de chantier à titre de synthèse pour la gestion des déchets (volumes et destinations effectifs).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet de la CAMAC (<http://www.camac.vd.ch>).

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nature des informations remises :	
<input type="checkbox"/> PREVISIONS (DEBUT DE CHANTIER) : Volumes et destinations prévus à <u>remettre 15 jours avant le début du chantier</u>	
<input type="checkbox"/> SYNTHESE DE FIN DE CHANTIER : Volumes et destinations effectifs à <u>remettre en fin de chantier</u>	
Localisation : (tous les champs doivent être remplis)	
Commune :	N° de parcelle(s) :
Adresse du chantier :	N° CAMAC :
.....	ou
.....	N° lot (si hors circuit CAMAC) :
Durée des travaux :	
Début prévu ou effectif :	Fin prévue ou effective :
Nature des travaux :	
<input type="checkbox"/> Bâtiment : Volume SIA : m ³ <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Transformation – rénovation <input type="checkbox"/> Démolition, déconstruction	<input type="checkbox"/> Génie civil ↪ Description des travaux :
Remarque(s) :	
.....	
Maître de l'ouvrage et/ou mandataire :	
Nom :	Tél. :
Adresse :	
.....	
Signature :	Lieu et date :

2. GESTION DES EAUX

2.1 INFORMATIONS GENERALES (renseignements disponibles auprès de la commune) :

Secteur de protection des eaux : S A B C

Cours d'eau récepteur (eaux claires) :

Station d'épuration réceptrice (eaux usées) :

2.2 TRAITEMENT ET EVACUATION DES EAUX DE CHANTIER DU GROS-OEUVRE

Cette partie du questionnaire doit être remplie pour toute construction de plus de 3'500 m³ SIA et pour tout travaux de génie civil produisant des eaux polluées troubles et alcalines (hydrodémolition, forage/fraisage, injections, travaux spéciaux).

Seules en sont dispensées les entreprises au bénéfice d'une autorisation de déversement pour les eaux de chantier. Dans ce cas, indiquer le **numéro de l'autorisation de déversement du SESA** : n° : /

Types d'eaux	Prétraitements (voir légende)	Récepteurs		
		Infiltration	Eaux claires	Eaux usées
Eaux non polluées				
<i>(eaux captées hors de l'emprise du chantier, sources, coteaux, nappe, etc.)</i>	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eaux polluées				
Sanitaires <i>(WC, lavabos)</i>	-	-	<input type="checkbox"/>
Neutres de chantier <i>(fouilles, débouillage véhicules, forages)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alcalines de chantier <i>(hydrodémolition, travaux spéciaux, injections, fraisage)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alcalines d'exploitation <i>(centrales à béton, bennes de transfert, silos)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------|
| - WCC : WC chimique | - FR : Fosse de rétention |
| - PF : Puits filtrant | - DP : Décanteur primaire |
| - DS : Décanteur secondaire | - CP : Coude plongeant |
| - FP : Fosse de pompage | - FF : Flocculation - Filtration |
| - N : Neutralisation | - R : Recyclage et réutilisation, sans déversement |
| - A : Autre avec descriptif | |

Exemple :

Eaux polluées

Alcalines d'exploitation <i>(centrales à béton, bennes de transfert, silos)</i>	<i>DP + DS + CP + N</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------------------

2.3 TRAITEMENT ET EVACUATION DES EAUX DES ENTREPRISES DU SECOND-OEUVRE

Chaque entreprise doit gérer ses eaux polluées (traitement et évacuation) en fonction de leur composition.

3. GESTION DES DECHETS

3.1 INFORMATIONS GENERALES :

Cette partie du questionnaire **doit être remplie dans les cas suivants :**

<p>Bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Construction de plus de 3500 m³ SIA ↳ Transformation-Rénovation de plus de 1000 m³ SIA ↳ Démolition de plus de 300 m³ SIA <ul style="list-style-type: none"> ↳ Une étude historique du bâtiment à démolir a-t-elle été réalisée ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON 	<p>Génie civil</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Travaux générant plus de 30 m³ de déchets foisonnés (sans les matériaux d'excavation)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Y aura-t-il une déchèterie (centralisée) de chantier ?

OUI

↳ Elle sera gérée par :

↳ Sera-t-elle également disponible pour le second œuvre ? OUI NON

NON

↳ Vers quel centre de tri les déchets non triés seront-ils acheminés ?

Déchets ménagers et déchets spéciaux

Les déchets ménagers (bouteilles en verre et en PET, canettes en aluminium, etc.) et les déchets spéciaux (huiles minérales, solvants, etc.) ne sont pas concernés par ce formulaire.

Adjudicataires

	Démolition	Construction / transformation	Terrassement
Entreprise adjudicataire :			
Nom du responsable :			
Téléphone :			

Pour la synthèse :

Joindre la liste des entreprises adjudicataires du second œuvre

Chef de chantier/responsable second œuvre : Tél.:

3.2 CATEGORIES, QUANTITES ET ELIMINATION DES DECHETS

Matériaux d'excavation —> Remplir l'annexe 1

Matériaux bitumineux —> Remplir l'annexe 2

CATEGORIES DE DECHETS	QUANTITES (préciser t, m ³ ou nombre)			DESTINATION FINALE (nom et localité)
	Démolition	Construction/transformation		
		Gros oeuvre	Second oeuvre	
Bois				
Métaux				
Déchets incinérables				
Plastiques (PE , PSE , PVC)				
Cartons				
Déchets minéraux recyclables				
Déchets inertes pour DCMI *				
Fibrociment (Eternit) **				
Plâtre				
Tuiles, briques en terre cuite, céramique, carreaux				
Matériaux d'isolation, laines minérales				
Citerne (après mise hors service)				
Autres (préciser) (p.ex. déchets avec plâtre adhérent, etc.)				

* décharge contrôlée pour matériaux inertes

** plaques, tuyaux, canalisations

Attestation de la qualité des matériaux d'excavation (annexe 1)

Selon l'Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD du 10.12.1990), l'Ordonnance sur les sites contaminés (OSites du 26.08.1998) et la Directive fédérale sur les matériaux d'excavation (juin 1999)

Cette attestation constitue un **bordereau de suivi** qui doit être obligatoirement remis aux preneurs de matériaux d'excavation non pollués, d'un volume foisonné supérieur à 30 m³. En son absence, le preneur doit refuser le déchargement de ces matériaux.

Localisation (tous les champs doivent être remplis)	
Commune :	N° de parcelle(s) :
Adresse du chantier :	N° CAMAC :
.....	N° lot (si hors circuit CAMAC) :
Evaluation du site (en cas de doute, interroger la commune ou le Service des eaux, sols et assainissement) :	
1. Le site est-il inscrit comme site pollué au cadastre ? <input type="checkbox"/> OUI* <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Ancienne décharge <input type="checkbox"/> Site industriel pollué <input type="checkbox"/> Lieu d'accident	2. Existe-t-il un soupçon fondé de pollution du site ? <input type="checkbox"/> OUI* <input type="checkbox"/> NON <i>(zones artisanale, industrielle, remblayée ; proximité de voie ferrée, d'autoroute, de piste d'aéroport ; jardins familiaux, vignes, etc...)</i>
* Si oui à la question 1 ou 2, une investigation préalable selon OSites ou un diagnostic de pollution ont-ils été effectués ? <input type="checkbox"/> OUI : joindre une copie de l'étude <input type="checkbox"/> NON : le SESA peut exiger une étude	
Contrôle des matériaux lors du terrassement	
Une mise à jour de ce document doit être réalisée lors de l'acquisition de nouvelles connaissances le rendant obsolète. Si le chantier met en évidence un site pollué, l'évacuation des matériaux doit être arrêtée. Le SESA (tél. 021 316 75 46, fax 021 316 75 12) doit en être immédiatement informé.	
Nom de la personne responsable du contrôle : Tél.:	
<i>(entrepreneur chargé du terrassement, surveillant du chantier, bureau spécialisé)</i>	

Qualité, quantité et destination des matériaux d'excavation

	Traitement	PREVISIONS		EFFECTIFS (Synthèse fin de chantier)	
		Volume m ³ en place	Destination	Volume m ³ en place	Destination
Non pollués	Réutilisation sur place				
	Valorisation comme matériaux minéraux				
	Remblayage de sites d'extraction				
	Modifications de terrains autorisées				
	Mise en dépôt d'excavation				
	Mise en décharge contrôlée matériaux inertes*				
	Exportation en France **				
Tolérés	Valorisation spéciale				
	Mise en décharge contrôlée matériaux inertes				
Pollués	Mise en décharge contrôlée matériaux inertes				
	Mise en décharge contrôlée bioactive				
	Centre preneur autorisé (document de suivi)				

Attestation de l'exactitude des indications :		
Nom du maître de l'ouvrage et/ou du mandataire :		
Téléphone :		
Lieu et date :		
Signature :		

* nécessite une autorisation du SESA

** remplir le formulaire Q72 Exportation en France de matériaux d'excavation non pollués

Attestation de la qualité des matériaux bitumineux (annexe 2)

Selon la Directive fédérale pour la valorisation des déchets de chantier minéraux (1997) et la Directive cantonale DCPE 874 sur les déchets de démolition des routes (septembre 2002)

Localisation (tous les champs doivent être remplis)		
Commune :	N° de parcelle(s) :	
Adresse du chantier :	N° CAMAC :	
.....	N° lot (si hors circuit CAMAC) :	
Quantité totale concernée		
Surface : m ²	Epaisseur moyenne : cm	Volume en place : m ³

Qualité des matériaux bitumineux

La teneur du liant en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) a été estimée :

<p>→ <input type="checkbox"/> au révélateur « PAK-marker » : Une coloration jaune est-elle apparue, même localement ?</p> <p>→ <input type="checkbox"/> OUI : les enrobés sont à considérer comme ayant une teneur du liant en HAP supérieure à 20'000 mg/kg <i>(il s'agit de déchets spéciaux dont la remise nécessite un document de suivi)</i></p> <p>→ <input type="checkbox"/> NON : le volume total des enrobés est-il inférieur à 20 m³ ?</p> <p>→ <input type="checkbox"/> OUI : les enrobés peuvent être considérés comme ayant une teneur du liant en HAP inférieure à 5'000 mg/kg (recyclage sous forme liée à froid in situ, valorisation sous forme non liée, DCMI)</p> <p>→ <input type="checkbox"/> NON : une analyse chimique doit être effectuée pour préciser les teneurs en HAP <u>OU</u> les enrobés doivent être considérés comme ayant une teneur du liant en HAP comprise entre 5'000 et 20'000 mg/kg (recyclage sous forme liée à chaud en centrale d'enrobage ou DCB)</p>
<p>→ <input type="checkbox"/> par l'analyse chimique d'un laboratoire agréé : joindre les résultats d'analyses</p>

Quantité et destination des matériaux bitumineux

Teneur du liant en HAP (mg/kg)	PREVISIONS		EFFECTIFS (Synthèse fin de chantier)	
	Volume m ³ en place	Destination	Volume m ³ en place	Destination
< 5'000				
5'000 à 20'000				
> 20'000 (déchet spécial)				

Attestation de l'exactitude des indications par le maître de l'ouvrage et/ou le mandataire :

Nom :	
Téléphone :	
Lieu et date :	
Signature :	